

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Arrêté du 12 janvier 2009 portant agrément d'une station de contrôle et d'entretien de radeaux de sauvetage

NOR : DEVT0900450A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, et notamment la division 333 de son règlement annexé relative aux engins collectifs de sauvetage ;

Vu la demande de la société SARL Viking Service Le Havre en date du 19 décembre 2008 ;  
Sur proposition du directeur des affaires maritimes,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La société SARL Viking Service Le Havre, 20-22, rue Georges-Braque, ZAC La Belle Etoile, 76290 Montivilliers, est agréée pour le contrôle et l'entretien des radeaux de sauvetage de type professionnel et plaisance de la marque Viking.

**Art. 2.** – L'agrément est accordé pour une durée de deux ans, à compter de la date de parution au *Journal officiel* de la République française, et est renouvelé dans les conditions fixées par l'arrêté du 23 novembre 1987 susvisé.

**Art. 3.** – L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré en cas de non-respect d'une des conditions fixées par l'arrêté du 23 novembre 1987 susvisé.

**Art. 4.** – Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 2009.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des affaires maritimes,*  
D. CAZÉ